

PDC du canton de Fribourg, Rte de la Gruyère 8, Case postale, 1709 Fribourg

**Direction de la Sécurité et de la Justice**

Monsieur le Conseiller d'Etat Erwin Jutzet  
Directeur  
Grand-Rue 27  
Case postale  
1701 Fribourg

Fribourg, le 30 juillet 2010

Monsieur le Conseiller d'Etat,

Le parti démocrate-chrétien fribourgeois (ci-après le PDC) vous remercie de l'avoir **consulté dans le cadre de l'avant-projet de loi sur l'intégration des migrants et des migrantes et la prévention du racisme**. Il a l'honneur de déposer la présente prise de position:

Le PDC a étudié et analysé avec beaucoup d'intérêt et d'attention l'avant-projet de loi sur l'intégration des migrants et des migrantes et la prévention du racisme et vous livre ci-dessous sa prise de position.

Le PDC salue l'idée de présenter un tel projet de loi-cadre. En effet, les problèmes liés à la migration sont un des sujets majeurs de préoccupation de nos concitoyennes et concitoyens. La mobilité en constante progression de notre société en raison de nouveaux modes de vie et de la mondialisation fait que les problèmes liés à une migration importante ne vont que s'amplifier si des solutions efficaces, concrètes et rapides ne sont pas mises en place dans le domaine de l'intégration. Dans ce sens, la mise en place d'un cadre légal dans notre canton est un pas important que le PDC salue.

**De manière générale**, le PDC trouve que le projet est conçu de manière trop générique et n'est pas suffisamment directif et précis. Nous estimons qu'il manque d'ambition et ne fait que donner un cadre légal à des activités déjà existantes. Compte tenu de l'importance qu'ont prise les problèmes liés à la migration et des craintes souvent justifiées qu'ils provoquent dans la population, il s'agit aux yeux du PDC d'un enjeu de société majeur de ces prochaines années.

En outre, il est nécessaire de rappeler le rôle important et essentiel que les migrants ont

joué, dans le passé, pour le développement économique de notre pays. Une politique efficace d'intégration n'est pas seulement et uniquement justifiée par des motifs humanitaires, mais aussi par des motifs économiques.

A l'appui de ces remarques générales et préliminaires, le PDC du canton de Fribourg fait les propositions d'améliorations suivantes :

### **Rôle des communes (art. 7)**

Le PDC est de l'avis qu'il ne suffit pas de donner aux communes uniquement un devoir d'information. Celles-ci doivent avoir l'obligation légale de mettre en place des structures destinées à offrir des cours d'intégration (fonctionnement de la société suisse, cours de langue, etc...). Elles devraient veiller à ce que ces cours, obligatoires, soient également fréquentés par les pères de famille. Il semble opportun que de telles structures soient mises en place régionalement (par district par exemple). Ces structures devraient être soutenues logistiquement par le canton, en ce qui concerne, par exemple, la formation des responsables.

### **Rôle de la famille**

Le PDC est de l'avis que le projet de loi devrait mettre en exergue que les efforts d'intégration doivent impérativement s'adresser à l'ensemble des membres d'une famille migrante en cas de regroupement familial. En effet, trop souvent, les femmes et les enfants sont restés, dans le passé, en marge de la société. Toute mesure devrait être prise afin que ces femmes intègrent les cours de langue. Ainsi par exemple, les mères de familles pourraient être dans un premier temps accompagnées à ces cours. Des "jardins de langue" pourraient également être créés afin qu'elles puissent y emmener leurs enfants.

Cette précision pourrait être intégrée dans l'al. 1 de l'art. 7 (Communes) et pourrait avoir la teneur suivante :

*Elles (les communes) veillent à ce que toutes les mesures mises en place s'adressent à tous les membres d'une famille migrante dans les cas de regroupement familial.*



### **Conventions d'intégration**

Le PDC regrette que l'idée de la convention d'intégration n'ait finalement pas été retenue dans l'avant-projet. Même si elle ne pourrait, sur un plan juridique, s'appliquer qu'à des migrants provenant d'autres pays que l'UE, le PDC considère que c'est un outil intéressant, avec une certaine valeur symbolique. Par une telle convention, les personnes intéressées à venir s'établir en Suisse s'engageraient à respecter les valeurs fondamentales de notre pays et à suivre des cours d'information et de langue. On pourrait, par ailleurs, très bien imaginer qu'elle pourrait aussi être signée, sur une base volontaire, par des ressortissants de pays de l'UE.

En vous remerciant d'avoir permis au PDC de prendre position sur cet avant-projet de loi, nous vous prions de croire, Monsieur le Conseiller d'Etat, à l'assurance de notre haute considération.

Pour le Parti démocrate-chrétien du canton de Fribourg

Le président :

La secrétaire politique :

Emanuel Waeber

Gabrielle Bourguet